

# Dignité, santé et syndicat : les droits essentiels des travailleurs essentiels



La pandémie de coronavirus nous a obligés à réévaluer ce que signifie être un « travailleur essentiel ». Pendant le confinement, ce ne sont pas sur les PDG que nous comptons, mais bien sur les travailleurs de première ligne qui prodiguent des soins aux malades et aux personnes âgées, qui veillent à ce que la population ait de quoi se nourrir, à ce que nos hôpitaux, nos transports en commun et nos espaces publics soient sûrs et propres. La crise a montré à quel point ces emplois sont indispensables, et nos sociétés ne peuvent plus sous-estimer et ignorer les besoins des personnes qui occupent ces postes. Pour créer une économie équitable après le Covid-19, nous devons tous revaloriser leur travail.

Pour ce faire, les **droits essentiels des travailleurs essentiels** au niveau mondial sont:

## ► un salaire digne.

Si le travail est suffisamment essentiel pour risquer une exposition à un virus mortel, il doit au moins permettre de toucher un salaire vital. Les mesures temporaires de « rémunération des héros » ne remplacent pas les salaires qui permettent aux familles de vivre dignement.



## ► la négociation collective et la représentation syndicale.

Pendant la crise et au-delà, les travailleurs essentiels doivent bénéficier des normes et des protections obtenues par la négociation collective. Pendant la pandémie, la représentation syndicale a souvent marqué la différence entre le fait de disposer ou non de protections sur le lieu de travail. Les représentants des travailleurs sont essentiels pour faire respecter les règles de santé et de sécurité.

## ► un congé de maladie payé.

La garantie d'un congé de maladie payé est indispensable pour protéger les travailleurs et ralentir la propagation du virus. Les travailleurs essentiels ne devraient pas avoir à choisir entre la perte de leur revenu et la contamination d'autres personnes sur le lieu de travail.



## ► un lieu de travail sûr.

Que le pire soit derrière nous ou pas, les travailleurs doivent avoir accès à des équipements de protection individuelle, avoir la possibilité de maintenir la distance sociale et bénéficier d'autres mesures de sécurité nécessaires.



## ► un statut spécial pendant une crise.

Les travailleurs essentiels doivent avoir accès à des dispositions supplémentaires, notamment : des services de garde des enfants en cas d'urgence, des indemnités de risque, une protection et une formation renforcées en matière de sécurité au travail, l'accès aux tests et un transport sécurisé.

